



# Vocabulaire 3<sup>e</sup>

## GÉOGRAPHIE

**Acteurs** : ensemble de ceux qui, par leurs comportements, agissent sur l'espace (individus, ménages, associations, entreprises, collectivités territoriales, État, FEDER...). Ce pouvoir d'agir sur l'espace dépend des intérêts, des moyens et des stratégies de chaque acteur. Par leur action collective, les acteurs produisent un territoire.

**Agenda 21** : document qui propose des engagements pour le XXI<sup>e</sup> siècle en faveur du développement durable. Adopté à différentes échelles (locale, régionale, nationale, mondiale).

**Agglomération (une)** : territoire constitué par une ville-centre (une commune) et sa banlieue (plusieurs communes).

**Agroalimentaire** : ensemble des industries qui transforment les productions agricoles en produits alimentaires.

**Aire urbaine (une)** : ensemble de communes proches les unes des autres, avec une ville-centre, sa banlieue et des communes périurbaines (dont au moins 40% des habitants travaillent dans la ville-centre).

**Aménagement du territoire (l')** : ensemble des mesures prises par un État pour développer ses différentes régions en en réduisant les déséquilibres. Il s'agit donc de chercher à éviter les concentrations excessives dans les principales agglomérations comme les abandons complets de certains espaces ruraux.

**CNIG** : Conseil national de l'information géographique, placé auprès du ministre chargé du développement durable, a pour mission d'éclairer le gouvernement dans le domaine de l'information géographique.

**Collectivités d'outre-mer** : territoires français situés hors de la métropole et qui bénéficient de davantage d'autonomie que les DROM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

**Collectivités d'outre-mer** : territoires français situés hors de la métropole et qui bénéficient de davantage d'autonomie que les DROM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

**Commune (une)** : territoire géré par un maire ; une commune peut être rurale (moins de 2000 hab.) ou urbaine (plus de 2000 hab.).

**Délocalisation industrielle (la)** : dans une entreprise, c'est l'installation d'établissements industriels dans des sites différents du siège social, notamment à l'étranger, afin de bénéficier de meilleures conditions de production ou de nouveaux marchés.

**Développement durable** : le développement durable a pour but de répondre aux besoins du présent sans compromettre les besoins du futur.

**DIACT** : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. Administration de mission à vocation interministérielle, la DIACT est l'héritière de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Elle prépare, impulse et coordonne les politiques d'aménagement du territoire menées par l'État et accompagne les mutations économiques.

**DROM** : les départements et régions d'outre -mer ; ils sont au nombre de 5 (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte).

**Erasmus** : le programme européen permettant à des jeunes d'étudier dans un autre pays de l'UE.

**Espace Schengen** : espace de libre circulation des personnes au sein de l'UE.

**Espace tertiaire (un)** : espace qui regroupe des activités de services (commerces, administration, transports, banques, etc.).

**FEDER** (Fonds européen de développement régional) (le) : l'organisme chargé de favoriser le développement durable et de réduire l'écart de développement entre les régions de l'U.E. en accordant des aides financières aux régions.

**FTN (firme transnationale)** : entreprise possédant au moins une filiale à l'étranger.

**Haute technologie (la)** : les industries de pointe dans les domaines de l'information et de la communication (TIC), de l'aérospatial ou des biotechnologies.

**Inégalités socio-spatiales (des)** : inégalités sociales (de richesse) qui sont visibles dans l'espace entre deux quartiers, par exemple des grands ensembles et un quartier pavillonnaire.

**Instituts culturels européens à l'étranger** : Réseau regroupant des instituts culturels et de promotion des langues nationales de l'Union européenne, avec une coordination entre les institutions centrales à Bruxelles et des groupes dans différentes villes du monde.

**Interface (une)** : espace permettant le contact entre deux territoires différents (terre-mer) qui sert à des échanges commerciaux et culturels.

**LGV** : lignes à grande vitesse pour les trains.

**Mégalopole européenne (la)** : ensemble urbain européen qui s'étend de la région de Londres à celle de Milan par la vallée du Rhin.

**Métropolisation (la)** : concentration des activités et de la population au sein des grandes villes.

**Mitage (le)** : multiplication des constructions dans les zones rurales. L'étalement des aires urbaines se fait au détriment des campagnes.

**Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM)** : une vingtaine de territoires qui relèvent de quatre États : France (Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Terres antarctiques et australes françaises...) ; Royaume - Uni (Anguilla, Montserrat, Falkland, Bermudes, Pitcairn, Caïman, Sainte-Hélène...) ; Danemark (Groenland) ; Pays-Bas (Aruba, Antilles néerlandaises). Ces territoires ne font pas partie intégrante du territoire de l'Union européenne, mais leurs habitants sont des citoyens européens. Les PTOM ont un statut d'association avec l'UE et reçoivent des aides du Fonds européen de développement (FED).

**Périurbanisation (la)** : extension de la ville dans les espaces ruraux environnants.

**Propective territoriale** : c'est la démarche qui propose divers scénarios pour le futur d'un espace. La prospective s'intéressant au futur, elle s'intéresse - à différentes échelles et échéances spatiales et temporelles - aux conditions et caractéristiques de durabilité et renouvelabilité des ressources (ressources naturelles, ressources énergétiques, ressources génétiques et en biodiversité, ressources spatiales et foncières, ressources sociales et humaines...) utilisées par et pour les différents modes et stratégies de développement (humain, social, économique, agro-environnemental, etc.). Elle s'intéresse aux indicateurs et outils d'évaluation du développement durable. Les régions ont une mission de prospective dans le cadre de leurs

compétences en aménagement du territoire, qui se traduit notamment par les SRADDT (Schéma régionaux d'aménagement et de développement du territoire).

**Régions transfrontalières** : régions appartenant à deux États différents où de nombreux échanges économiques et culturels se font par-delà la frontière (exemple avec le Pays-Basque).

**Régions ultrapériphériques (RUP)** : Açores, Madère (Portugal), Canaries (Espagne), Réunion, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, Saint- Martin, Saint -Barthélemy (France). Elles font partie intégrante du territoire de l'Union européenne et bénéficient des moyens et des aides de natures diverses de la part de l'UE : Fonds social européen (FSE), FEDER.

**Services (les)** : ensemble des activités ni agricoles ni industrielles (par exemple, les banques, les transports, la publicité, le tourisme, l'enseignement, la santé, le commerce, la distribution).

**SIG** : Le SIG est un système informatique permettant de traiter et communiquer des informations localisables, en mettant en relation des cartes informatisées (cadastre, plan d'occupation des sols, réseaux) avec des bases de données (propriétaires, liste des rues, permis de construire...).

**SRADT** : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire qui définit les grandes orientations de la politique d'aménagement du territoire régional.

**Technopôle (un)** : pôle d'activités associant la recherche (universités, grandes écoles) et les industries de pointe (informatique, électronique, pharmacie...).

**Tourisme de masse (un)** : tourisme qui concerne un très grand nombre de personnes qui séjournent dans les mêmes lieux.

**Urbanisation (l') :** transformation d'un espace rural en espace urbain.

**ZEE (une) :** zone économique exclusive, espace marin (370 km autour des côtes), sur lequel un État a seul le droit d'exploiter les ressources (pêche, exploitation des gisements sous-marins).

**Zone industrialo-portuaire (une) :** site regroupant un port, des usines et des raffineries (ex : le Havre, Marseille, Dunkerque).